

### Assainissement de la décharge de Bonfol

#### La consultation organisée par l'OEPN est terminée

St-Ursanne, le 29 avril 2004 - **La consultation relative au projet d'assainissement de la décharge industrielle de Bonfol (DIB) organisée par l'Office des eaux et de la protection de la nature (OEPN) auprès des milieux intéressés s'est terminée à fin mars. Il appartient maintenant à l'OEPN et aux experts associés d'évaluer les nombreuses remarques, questions et propositions enregistrées.**

**Pour sa part, l'OEPN communiquera sa prise de position à la Chimie bâloise (bci) d'ici juin prochain. Il semble toutefois d'ores et déjà acquis que l'OEPN demandera à la bci de compléter le projet d'assainissement avant de se prononcer définitivement.**

Le 4 décembre 2003, la Chimie bâloise (bci) a remis aux autorités jurassiennes le projet d'assainissement de la décharge industrielle de Bonfol. De janvier à mars 2004, le volumineux dossier a fait l'objet d'une vaste consultation voulue par les autorités cantonales. La commune de Bonfol, les communes voisines de la décharge, les organisations de protection de l'environnement, les autorités françaises ou encore toute personne intéressée ont eu l'occasion de faire part au Canton de leurs commentaires et de leurs préoccupations. La sécurité, la protection des eaux souterraines ainsi que la manière d'aménager le chantier sont les thèmes qui ont principalement retenu l'attention.

Parallèlement, les services de l'administration cantonale, ont procédé à une analyse détaillée du dossier élaboré par la bci. Compte tenu de l'ampleur du projet, neuf spécialistes suisses et européens, provenant d'Universités, de Hautes Ecoles ou de bureaux d'ingénieurs spécialisés, ont été associés par l'Office des eaux et de la protection de la nature (OEPN) à l'examen du dossier. Les aspects traitant de l'hydrogéologie, de la sécurité, de la santé ou encore des infrastructures ont ainsi été évalués. Début avril 2004 s'est tenue à Delémont une présentation des rapports des experts mandatés par le Canton suivie d'un échange de vues avec les spécialistes de l'administration cantonale et fédérale. La Chimie bâloise a participé à cette rencontre à titre d'observateur. Des discussions constructives entre les participants ont mis en évidence la complexité de ce projet pionnier faisant ressortir des contraintes parfois contradictoires entre les différents domaines à maîtriser. Les échanges ont notamment porté sur la couverture de la décharge durant l'assainissement en relation avec la protection des travailleurs et de l'environnement.

S'agissant de la question de la répartition des coûts de cet assainissement, l'Autorité cantonale s'est pour l'instant limitée à quelques contacts exploratoires avant d'apporter une réponse formelle à la proposition de négociation formulée par la Chimie bâloise.

L'OEPN rappelle que cette phase d'évaluation du projet d'assainissement fait partie du processus d'approbation prévu par la législation fédérale sur les sites contaminés. L'OEPN communiquera sa prise de position à la bci dans le courant du mois de juin prochain, conformément au calendrier prévu. L'Autorité cantonale envisage toutefois de demander à la bci des compléments dans certains domaines avant d'approuver le projet d'assainissement. L'étape suivante consistera pour la bci à élaborer le projet de construction, qui fera l'objet d'un dépôt public. Les travaux d'assainissement pourraient dès lors débuter vers 2006 et se dérouler sur une période de 5 à 6 ans.

*Pour plus de renseignements, merci de contacter Jean-Pierre Meusy, Office des eaux et de la protection de la nature (OEPN), St-Ursanne (tél. 032 461 48 03)*